



Autorité  
de la concurrence

# GUN JUMPING

*Les limites à ne  
pas franchir*

**Jeudi 23 mars 2017**

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

2 Avenue de l'Observatoire

75006 Paris

(RER B Luxembourg)

Cette conférence est l'occasion de revenir sur la décision SFR/NUMERICABLE qui a sanctionné la réalisation anticipée de deux opérations de concentration.

L'objectif est de dialoguer avec les différents acteurs impliqués dans des opérations de concentration et d'essayer de tirer de ce précédent des enseignements, afin d'aider les entreprises à identifier les critères leur permettant d'apprécier où se situe la ligne jaune et de guider leur comportement pendant la période de contrôle d'une concentration.

Inscription par mail :

[rendez-vous@autoritedelaconcurrence.fr](mailto:rendez-vous@autoritedelaconcurrence.fr)

*(Merci de mentionner votre fonction  
et vos coordonnées)*

Réponse souhaitée

avant le 20 mars 2017

## LES INTERVENANTS

### Marcus Billam

*Avocat spécialiste des fusions & acquisitions,  
associé du cabinet Darrois Villey  
Maillot Brochier*

### Antonio Gomes

*Chef de la division concurrence à l'OCDE*

### Alexandre Menais

*Vice-président exécutif  
Directeur fusions & acquisitions  
et du développement du groupe Atos*

### Sébastien Veil

*Directeur de la société d'investissement  
Advent International*

### Antoine Winckler

*Avocat spécialiste du droit de la concurrence,  
associé du cabinet Cleary Gottlieb Steen  
& Hamilton LLP*

**Modérateur : Thierry Dahan**

*Vice-président de l'Autorité  
de la concurrence*

## LE PROGRAMME



8h45 Accueil des participants (petit-déjeuner)

9h00 Ouverture par **Isabelle de Silva**, Présidente de l'Autorité de la concurrence

9h15

Présentation de l'affaire SFR/NUMERICABLE par **Umberto Berkani**,  
Rapporteur général adjoint de l'Autorité de la concurrence  
et **Gaëlle Huerre**, Rapporteuse auprès de l'Autorité de la concurrence

10h00

### DEBATS DE LA TABLE-RONDE

*Quelles sont les clauses à éviter dans les protocoles d'accords ?*

*De quels échanges d'informations faut-il s'abstenir ? Quelles modalités  
sont à privilégier ?*

*Quelles sont les bonnes pratiques dans l'anticipation de la future  
intégration des entreprises ?*

12h15 Dialogue avec la salle

12h30 Cocktail apéritif